

- **ADMINISTRATION**

Adoption du règlement numéro 283-04-2016 relatif à la vidange des fosses septiques

Les membres du conseil ont adopté le règlement relatif à la vidange des fosses septiques.

Adoption du règlement numéro 305-01-2016 modifiant le règlement numéro 305-2012 révisant le « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Rigaud »

Le conseil a adopté le règlement révisant le « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Rigaud ».

Adoption du règlement numéro 323-01-2016 modifiant le règlement numéro 323-2014 révisant et remplaçant un « Code d'éthique et de déontologie pour les élus de la Ville de Rigaud »

Le conseil a adopté le règlement révisant et remplaçant le « Code d'éthique et de déontologie pour les élus de la Ville de Rigaud ».

Adoption du règlement numéro 341-2016 relatif au déneigement des entrées et des stationnements privés par des entrepreneurs

Le conseil adopte le règlement relatif au déneigement des entrées et des stationnements privés par des entrepreneurs. Ces derniers devront dorénavant se munir d'un permis au coût de 50\$ et s'engager à respecter tous les critères établis par la Ville concernant le déneigement.

Autorisation d'application et d'émission de constats d'infraction - règlement numéro 341-2016 relatif au déneigement des entrées et des stationnements privés par des entrepreneurs, ainsi qu'à tous ses amendements, à compter du 12 septembre 2016

Le conseil a nommé le directeur et le directeur adjoint au Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu comme personnes désignées pour l'application du règlement relatif au déneigement des entrées et des stationnements privés par des entrepreneurs et à émettre des constats d'infraction à être traités par la Cour municipale régionale ou toute autre instance s'il y a lieu.

Comité 21 - colloque de La Grande rentrée du développement durable les 6 et 7 septembre 2016

Le conseil a autorisé l'achat d'une publicité au coût 500 \$, taxes en sus, dans le rapport/bilan de la Grande rentrée DD 2016, le mandat de représentation du maire et de la conseillère Édith de Haerne pour assister au colloque de La Grande rentrée du développement durable à Montréal le 6 septembre, ainsi qu'au petit déjeuner du 7 septembre à l'Auberge des Gallant, et l'inscription de la directrice générale, Chantal Lemieux, au colloque pour une somme de 145 \$ (taxes en sus) et au petit déjeuner pour une somme de 25 \$ (taxes en sus).

Amnistie - bibliothèque municipale

Le conseil a autorisé l'amnistie à la bibliothèque municipale, dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques, soit du 15 au 22 octobre 2016. Ainsi, toutes les personnes qui rapporteront leurs documents ayant accumulé un retard pendant cette période seront amnistiées.

Appui à la réfection-réparation de la Basilique-Cathédrale Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield

Le conseil a accepté d'envoyer une lettre d'appui à l'administration paroissiale de la Basilique-Cathédrale Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield afin de les soutenir dans la demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications, et ce, dans le but d'accélérer les travaux de réfection-réparation de la Basilique-Cathédrale ravagée par un incendie le 4 septembre 2002.

- **RESSOURCES FINANCIÈRES**

Comptes à payer

Le conseil a autorisé que les comptes énumérés dans la liste datée du 12 septembre 2016 totalisant 1 192 280,44\$ pour le fonds d'administration, 10 844,52\$ pour le fonds pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, et 31 556,14\$ payés par délégation soient payés.

Transfert du surplus non affecté au surplus affecté du Service de sécurité incendie

Le conseil a autorisé le transfert des revenus de l'année 2016 provenant des ententes intermunicipales établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en espaces clos et en sauvetages en hauteur au surplus affecté du Service de sécurité incendie.

Politique d'attribution des subventions en loisir

Le conseil a autorisé l'octroi et le paiement des sommes indiquées au tableau plus bas, et ce, conformément à la politique d'attribution des subventions en loisir.

Nom	Volet	Activité / événement	Montant accordé
Séguin, Catherine	Soutien à l'élite sportive et culturelle	Championnat de Softball de l'est du Canada Moncton, Nouveau-Brunswick 25 au 28 août 2016	250 \$
Alexandra Guillemette	Soutien à l'élite sportive et culturelle	Tournoi provincial Festival « B » de balle rapide Laval 16 au 18 septembre 2016	100 \$

Subvention annuelle (2016) à la Maison des jeunes L'Alternative de Rigaud

Puisqu'une somme de 7 500 \$ a déjà été versée à la Maison des jeunes L'Alternative de Rigaud et que le conseil municipal désire remettre une somme totale, pour l'année 2016, de 36 000 \$, le conseil a autorisé le paiement de la somme finale pour atteindre le montant total prévu. Ainsi, 21 300\$ sera versé immédiatement et 7 200\$ sera versé au mois de novembre.

- **RESSOURCES HUMAINES**

Confirmation de permanence

Le conseil a conféré le statut d'employée permanente à Mme Marie-Andrée Gagnon au poste de directrice des communications et des relations avec le milieu à compter du 22 septembre 2016.

Le conseil a autorisé l'embauche à l'essai suivante :

Madame Isabelle Lauzon au poste d'agente à l'information au Service de l'urbanisme à compter du 22 août 2016.

Fin d'emploi – Service de sécurité incendie

Le conseil a résolu de procéder à la fin d'emploi au Service de sécurité incendie du pompier à temps partiel sur appel M. Jocelyn Nicol, et ce, en date du 18 août 2016 et le remercie pour les services rendus à la communauté depuis le 13 août 2012.

Fin d'emploi – Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu

Le conseil a résolu de procéder à la fin d'emploi au Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu du journalier saisonnier affecté aux travaux publics M. Jacques Brien, et ce, en date du 6 septembre 2016.

Embauches et fins d'emplois – Services récréatifs et communautaires

Le conseil a procédé aux embauches et aux fins d'emplois, aux Services récréatifs et communautaires, du personnel temporaire à temps partiel suivant :

Embauches		
Nom, prénom	Poste	À compter du
Campeau, Sandrine	Monitrice sécurité aquatique	7 septembre 2016
Thouin, Sarah	Sauveteuse nationale	7 septembre 2016
Beaulieu, Guillaume	Surveillant patinage libre	24 septembre 2016
Latendresse, Sarah	Sauveteuse nationale et monitrice sécurité aquatique	7 septembre 2016
Richer, Héloïse	Sauveteuse nationale et monitrice sécurité aquatique	7 septembre 2016
Fins d'emplois		
Nom, prénom	Poste	À compter du
Bourgon, Annie	Guide-patrouilleur	14 août 2016
Bonin-Gauthier, Claudia	Responsable du patinage libre	12 septembre 2016
Daviau, Maxime	Surveillant patinage libre	12 septembre 2016
Hudon, Julien	Moniteur sécurité aquatique et sauveteur	12 septembre 2016
Piché, Christina	Monitrice sécurité aquatique et sauveteuse	12 septembre 2016
Piché, Grégory	Moniteur sécurité aquatique et sauveteur	12 septembre 2016

Gestion de personnel – Camp de jour Folies d'été

Le conseil a entériné les fins d'emplois du personnel de l'équipe d'animation des Folies d'été 2016 à compter du 23 août 2016.

- **RESSOURCES MATÉRIELLES ET IMMOBILIÈRES**

Cession du lot numéro 5 915 163 à M. Pascale Coccia et mandat à la notaire Marie-Hélène Rivest

Le conseil a autorisé de céder à titre gratuit à M. Pascale Coccia le lot numéro 5 915 163 afin de permettre à M. Coccia d'obtenir frontage sur rue et de mandater, aux frais de M. Coccia, Me Marie-Hélène Rivest, notaire, pour la préparation des documents et actes.

Abrogation de résolutions – Tronçon du sentier Le Haut-Lieu (sentiers de L'escapade)

Puisque la Ville a mandaté M^e Marie-Hélène Rivest, notaire, pour poursuivre avec les dossiers concernant le tronçon du sentier Le Haut-Lieu (sentiers de L'escapade), le conseil a autorisé l'abrogation des résolutions suivantes :

- Numéro 2015-12-520 – acquisition du lot projeté numéro 5 827 814;
- Numéro 2015-12-519 – acquisition du lot projeté numéro 5 827 816;

Adoption de résolutions – Tronçon du sentier Le Haut-Lieu (sentiers de L'escapade)

Afin de régulariser la situation permettant à M^e Marie-Hélène Rivest, notaire, de poursuivre avec les dossiers concernant le tronçon du sentier Le Haut-Lieu (sentiers de L'escapade), le conseil a adopté les résolutions suivantes :

- Acquisition du lot projeté numéro 5 827 814 – tronçon du sentier Le Haut-Lieu : mandater M^e Marie-Hélène Rivest, notaire, pour la préparation des documents et actes, le tout pour une somme de 3 400\$;
- Acquisition du lot projeté numéro 5 827 816 – tronçon du sentier Le Haut-Lieu : mandater Me Marie-Hélène Rivest, notaire, pour la préparation des documents et actes, le tout pour une somme de 36 000\$.

Abrogation de résolutions – Chemin du Versant et chemin de la Sucrierie

Puisque certaines portions des chemins du Versant, de la Sucrierie, des Bouleaux-Blancs et du Coteau appartiennent à des propriétaires privés et que la réglementation municipale exige que toute nouvelle construction se fasse sur une rue publique et que le conseil souhaitait pouvoir procéder conformément aux dispositions décrétées aux articles 72 et suivants de la LCM, il a autorisé l'abrogation des résolutions suivantes :

- Numéro 2016-03-087 – acquisition des lots 3 912 397 (chemin du Versant), 3 610 167, 3 610 168, 3 912 407, 3 610 073 et 3 912 408 (chemin de la Sucrierie) du ministère du Revenu du Québec;
- Numéro 2016-03-088 – acquisition des lots 3 912 397 (chemin du Versant), 3 610 167, 3 610 168, 3 912 407, 3 610 073 et 3 912 408 (chemin de la Sucrierie) du ministère du Revenu du Québec.

Adoption de résolutions – Chemin du Versant et chemin de la Sucrierie

Afin de pouvoir procéder conformément aux dispositions décrétées aux articles 72 et suivants de la LCM, le conseil a autorisé l'acquisition des lots suivants : 3 912 397 et 3 610 549 (chemin du Versant), 3 610 167, 3 610 168, 3 912 407 et 3 912 408 (chemin de la Sucrierie), 3 609 458 (chemin des Bouleaux-Blancs), 3 610 181 et 3 610 182 (chemin du Coteau). Le conseil a aussi autorisé à ce que la notaire Diane Pharand soit mandatée pour la préparation des documents requis.

Le conseil a autorisé la préparation et le lancement des appels d'offres suivants :

- La fourniture et la livraison de chlorure de sodium;
- La fourniture d'essence ordinaire et de diesel pour les véhicules et les équipements motorisés;
- L'acquisition de systèmes de communications pour le Service de sécurité incendie;
- L'acquisition d'habits de combat incendie pour le Service de sécurité incendie;
- L'acquisition d'un réservoir souterrain.

Le conseil a résolu d'entériner les contrats suivants :

- Services professionnels en environnement pour la gestion de l'écocentre de Rigaud à l'entreprise Nature-Action Québec inc., au montant de 82 800\$, exempt de toutes taxes puisqu'il s'agit d'un organisme de bienfaisance;
- Services professionnels pour l'étude préliminaire pour l'augmentation de capacité de la station d'épuration à l'entreprise AXOR Experts-conseils inc., au montant de 21 465\$, plus toutes les taxes applicables, le tout payable par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);
- Services professionnels pour la visite de 31 lots pour confirmer leur valeur écologique à la suite de l'adoption du RCI numéro 229 – mont Rigaud à l'entreprise WSP Canada inc. au montant de 17 000\$, plus toutes les taxes applicables.

• **GESTION DU TERRITOIRE**

Le conseil a autorisé les dérogations mineures suivantes :

- 162, rue Saint-François – construction d'un étage pour un bâtiment principal résidentiel ayant des droits acquis à une distance de 2,6 mètres au lieu de 7,6 mètres de la limite arrière du terrain;
- 95, rue Saint-Jean-Baptiste Est – hauteur maximale d'une nouvelle enseigne sur poteau à une hauteur de 3,5 mètres au lieu de 2,5 mètres;
- Chemin de la Mairie – implantation d'un bâtiment principal en deçà de la marge avant minimale à 12 mètres au lieu de 28,32 mètres;
- 10, rue Laurier – implantation d'un garage non attenant en marge avant et sans être aligné avec le bâtiment principal;
- Chemin du Haut-de-la-Chute – marge latérale pour deux bâtiments agricoles existants de 2 mètres et de 2,42 mètres au lieu de 6,0 mètres.

Le conseil a autorisé les demandes de PIIA suivantes :

- 60, chemin des Prés – agrandissement d'un garage attenant au bâtiment principal;
- 162, rue Saint-François – réfection de la toiture avec l'ajout d'un étage à l'habitation unifamiliale isolée;
- 19-21, rue Saint-Jean-Baptiste Est – démolition d'une partie arrière du bâtiment principal avec réfection;
- 79, chemin de la Sève – construction d'une cheminée en saillie contre le mur latéral droit;
- 95, rue Saint-Jean-Baptiste Est – Bistro Loge 95 – installation d'une nouvelle enseigne sur poteau;
- 429, chemin de la Grande-Ligne – remplacement du revêtement extérieur;
- 285, chemin du Petit-Brûlé – rénovations extérieures générales de l'habitation unifamiliale isolée.

Notez que ce document n'a aucune valeur légale. Seules les copies certifiées conformes par le greffier ou le greffier adjoint ont une valeur légale.

Pour consulter l'ensemble du procès-verbal de cette séance du conseil municipal, rendez-vous dans le site Internet de la Ville à l'adresse www.ville.rigaud.qc.ca